Sécurité de la vieillesse

ans. Et, voilà que, cet après-midi, cette motion répète pratiquement mot à mot ce qui était mis dans cette publicité à ce moment-là. Aujourd'hui, on dit que ce n'est pas bon, que cela coûterait trop cher, que cela serait inacceptable, qu'on ne peut réduire l'âge de la retraite à 60 ans, que ces gens-là doivent travailler, etc.

Pourtant, madame le président, vous connaissez comme moi les députés, vous connaissez comme moi la politique, et dans peu de temps, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) présentera, nous l'espérons, nous le souhaitons, un projet de loi qui portera probablement la pension à 60 ans lorsqu'un conjoint la touche déjà à 65 ans. C'est drôle, à ce moment-là, madame le président, tous nos vis-à-vis seront en faveur, et ils auront alors l'argent nécessaire, à ce moment-là, il n'y aura pas de problème d'argent. Autrement dit, lorsque cela provient d'eux autres, cela a de l'allure. Ils ont l'argent, ils ont tout ce qu'il faut, mais lorsque cela provient de l'opposition, c'est inacceptable. Voilà pourquoi ce sont les seules remarques que je veux faire.

Il est temps, étant donné les crises sociales, le drame social que nous vivons, les tiraillements sociaux que nous connaissons, que les hommes publics fassent preuve d'honnêteté intellectuelle et respectent leur parole et leurs engagements.

Et la deuxième chose sur laquelle je voulais insister, madame le président, c'est le drame social évident, et je pense que tout le monde sera d'accord là-dessus, des gens qui atteignent l'âge de 50, 55 ans, et qui sont menacés d'une maladie industrielle, d'une crise cardiaque ou de n'importe quelle autre chose, ou qui voient leur rendement, même s'ils ne sont pas malades, diminué, et qui espèrent atteindre 60 ans dans l'espoir d'obtenir la pension à 60 ans, qui espèrent atteindre 65 ans mais qui désespèrent de les atteindre pour prendre leur retraite.

Madame le président, qu'on y songe un instant. Tous les députés acceptent souvent des invitations à des 50° anniversaires, à des 35° anniversaires de mariage, et que sais-je encore. Au fait, on se fait presque une bonne semaine dans deux jours. Lorsque nous partons le soir, après une réception, après une grande fête, qui demeure pour ranger les tables, les démonter, les laver? C'est intéressant d'observer le comportement des gens. Ce ne sont pas des jeunes, ce sont des gens de 55, 60 ans, dont le conjoint généralement retire la pension, mais qui ne la retirent pas parce qu'ils n'ont pas 65 ans.

Et parce qu'ils ont un revenu insuffisant pour vivre, l'épouse doit aller laver la vaisselle à ces réceptions, dans des soirées de danse ou autres, à des fêtes, à des mariages, pour essayer de faire un petit peu plus d'argent pour vivre.

Je me dis, madame le président, qu'il est temps que, comme Canadiens, nous ayons la largesse non seulement de cœur mais d'esprit de reconnaître que les gens qui ont atteint l'âge de 55 ans sont, économiquement parlant les plus vulnérables de notre économie; ils sont les premiers à être mis en chômage, les plus susceptibles de tomber malades et les plus irréguliers dans le monde du travail.

Il s'agit là, et je suis bien d'accord avec l'honorable député de Wellington (M. Maine), d'une main-d'œuvre expérimentée, d'une main-d'œuvre valable, d'une main-d'œuvre qui veut travailler, et j'espère qu'un jour les jeunes essaieront d'imiter les travailleurs plus âgés, cela améliorerait sûrement le milieu du travail actuellement. Il n'en demeure pas moins, madame le président, que les personnes âgées de 60 ans sont précisément le groupe de personnes qui ont atteint un niveau de vie critique, et je pense que le premier devoir du Parlement, du gouverne-

ment majoritaire qui a la capacité, les moyens financiers et qui s'est engagé à le réaliser, depuis que cela est acquis à l'unanimité à la Chambre, c'est d'accorder la pension à 60 ans à toute personne qui a atteint cet âge, afin que non seulement on puisse venir en aide à ces personnes mais qu'on puisse leur assurer également une vieillesse convenable dans la sécurité.

D'autre part, la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre vise à augmenter les prestations versées. Évidemment, madame le président, je n'ai pas fait le calcul sur les conséquences de cela, mais il est évident qu'en principe on ne peut qu'être en faveur d'une telle augmentation. Lors-qu'on remplit, comme je le fais souvent à mon bureau à Victoriaville, des formules de demandes de supplément de revenu garanti, on se rend compte très souvent que parce que quelqu'un réussit à obtenir un petit travail pour augmenter sa pension, il la voit réduite.

Je vous donne un exemple typique, et je termine là-dessus. Combien de cas j'ai reçus à mon bureau, chaque semaine que le Seigneur amène! Un homme vient me voir et me dit que sa pension de vieillesse est insuffisante pour vivre. Puis, en discutant avec lui amicalement, j'apprends qu'il a trouvé un travail temporaire et partiel à la commission scolaire, pour faire traverser la rue aux enfants, pour éviter des accidents malheureux. Il va se chercher ainsi un revenu quelconque au cours de la semaine, du mois ou de l'année, et à cause de quelques autres revenus, on réduit son supplément de revenu garanti.

J'entendais tantôt l'argument de l'honorable député de Wellington qui disait que beaucoup de gens de 60, 65 ans veulent encore travailler. Or, madame le président, je pense que cela est vrai, et que si l'on est vraiment d'accord avec cet objectif, qu'on accorde la pension de vieillesse à 60 ans, qu'on élève les taux qui existent actuellement, pour permettre à ceux qui ont encore la santé, et qui sont désireux d'avoir un travail supplémentaire, bien qu'ils soient retraités, de pouvoir s'occuper, de faire quelque chose qu'ils aiment.

C'est une œuvre formidable pour une personne âgée de 60 ou de 67 ans de faire traverser la rue aux enfants, de pouvoir quotidiennement travailler, jaser amicalement avec des enfants au niveau maternel, primaire ou secondaire. C'est une œuvre absolument extraordinaire. C'est la rencontre des plus anciens du pays et de ceux qui demain le bâtiront. Mais parce que cette personne fait cela, on réduit son supplément de revenu garanti, parce que nos échelles marchent à la «cenne», et qu'on punit véritablement celui qui veut s'aider.

Madame le président, je pense qu'on devrait être animé d'un esprit positif par rapport à ces mesures, et qu'on devrait faire front commun auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour faire en sorte que tous les gens qui atteignent 60 ans non seulement soient encouragés de continuer à travailler, mais soient assurés d'une sécurité financière qui fera qu'on ne semblera pas vouloir s'en débarrasser, mais plutôt les garder dans notre société. Après tout, ce sont ces gens qui ont bâti notre pays, et si notre jeunesse actuelle faisait autant pour bâtir notre pays que nos pères ont fait, madame le président, il n'y aurait pas à s'inquiéter de l'avenir du pays.

M. Béchard: Je voudrais corriger une légère erreur que je viens de commettre et cela en toute honnêteté pour le parti conservateur progressiste et le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie). Cette erreur vient de m'être signalée par un des vétérans de la Chambre des commu-